

◆ L'ACCOMPAGNEMENT

« Les personnes qui entrent en chantier d'insertion entament une démarche pour aller de l'avant. »

Pour cela, vous êtes :

➔ **ACCUEILLI :**

Sur le chantier au sein d'une équipe en situation de travail, vous assimilez des savoirs-faire et des savoir-être transmis par l'Encadrant Technique au quotidien.

➔ **ACCOMPAGNÉ :**

Socialement : Par l'ASP à l'écoute. Son rôle est de lever les différents freins à l'emploi : logement, mobilité, santé, situation familiale, justice, administratif...

Professionnellement : Vous êtes accompagné pour élaborer votre projet professionnel, qui peut être différent des métiers pratiqués au sein du chantier.

➔ **ENCADRÉ :**

Par une équipe dédiée à l'insertion de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

C HANTIER D 'INSERTION

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE

Vous êtes motivé(e)s ?

Vous souhaitez un retour à l'emploi et avez besoin d'être accompagné(e)s ?

DÉPOSEZ-NOUS VOTRE CV !!

CONTACT



Email : insertion@ctlf.fr



Tel : 03.23.39.94.94

ADRESSE



57 boulevard Gambetta
02300 Chauny



LE TRI
+ FACILE



C HANTIER D 'INSERTION

Un engagement depuis
2003 sur la question de
l'emploi et de l'insertion



C HANTIER D'INSERTION

Le chantier est un véritable tremplin pour un retour vers un emploi durable.

Le chantier d'insertion a été mis en place pour répondre à un besoin d'accompagnement des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

QU'EST-CE QUE L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION ?

L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) a pour objectif de vous permettre de bénéficier d'un contrat de travail à temps partiel en vue de faciliter votre retour à la vie active.

Les travaux confiés peuvent aussi bien être exercés par des femmes que par des hommes, quelque soit votre âge.

LES OBJECTIFS DU CHANTIER

- Vous proposer un contrat de travail.
- Vous garantir un accompagnement ciblé et adapté.
- Vous permettre d'acquérir des savoirs-faire et des savoirs-être indispensables sur le marché du travail.
- Vous aider à reprendre confiance en vous par une expérience professionnelle valorisante et constructive.



Les principales activités du chantier :

- Peinture extérieure/intérieure
- Pose d'isolation, placo, enduit
- Maçonnerie

Le chantier peut se déplacer sur les 48 communes de l'agglomération.



POUR QUEL CONTRAT ?

Un premier contrat de travail en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) de 4 mois minimum, renouvelable, 21H/ semaine.

Dès l'entrée sur le chantier, vous participerez aux formations : habilitation montage/démontage d'échafaudages fixes et roulants.

